

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 10 mars 2023

Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"

Bruxelles, 13 et 14 mars 2023

Les ministres de l'emploi et des affaires sociales se réuniront à Bruxelles le 13 mars pour une réunion d'une journée qui devrait débuter à 9 h 30. La session sera présidée par Johan Pehrson, ministre de l'emploi et de l'intégration.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la situation de l'UE sur le plan social et en matière d'emploi, en mettant particulièrement l'accent sur la situation sur le marché du travail des personnes déplacées temporairement d'Ukraine, ainsi que sur le Semestre européen 2023, une attention particulière étant accordée à la compétitivité et aux compétences.

Le Conseil prévoit également d'adopter le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et d'approuver des conclusions concernant l'examen annuel de la croissance durable et le RCE pour 2023.

Les ministres procéderont en outre à un échange de vues sur une proposition de décision du Conseil relative à la ratification d'une convention de l'Organisation internationale du travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (convention n° 190 de l'OIT).

Le débat qui se tiendra au cours du déjeuner portera sur la situation des enfants dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie.

Le 14 mars, les ministres de la santé se réuniront pour la session du Conseil (débutant à 9 h 30), qui sera présidée par Acko Ankarberg Johansson, ministre de la santé.

Les ministres de la santé tiendront deux débats d'orientation consacrés, d'une part, à un projet de loi sur les redevances et les droits dus à l'Agence européenne des médicaments et, d'autre part, à la stratégie globale de l'UE en matière de santé.

Conférences de presse:

- 13 mars, vers 16 h 45: Conférence de presse avec Johan Pehrson, ministre de l'emploi et de l'intégration
- 14 mars, vers 15 h 45: Conférence de presse avec la ministre de la santé Acko Ankarberg Johansson et la commissaire Stella Kyriakidis

* * *

[Page des sessions du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

La situation de l'UE sur le plan social et en matière d'emploi un an après la guerre d'agression russe contre l'Ukraine

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a contraint des millions de personnes à franchir les frontières européennes. Près de 4 millions d'Ukrainiens se sont enregistrés pour bénéficier d'une protection temporaire dans l'UE. Les personnes enregistrées dans le cadre de ce mécanisme de protection temporaire ont automatiquement accès au logement, à une assistance sociale et médicale, à l'éducation pour les enfants ainsi qu'au marché du travail.

Alors que la guerre entre dans sa deuxième année, de nombreuses personnes déplacées temporairement d'Ukraine tentent de reconstruire leur vie dans leur pays d'accueil, et la recherche d'un emploi est une étape importante mais difficile (en raison des barrières linguistiques, de la reconnaissance des compétences et de l'accès insuffisant aux services de garde d'enfants) sur la voie de l'intégration.

Les ministres procéderont à un échange de vues consacré à la manière dont la situation nationale sur le plan social et en matière d'emploi a été affectée par la guerre d'agression menée par la Russie et à la situation sur le marché du travail des personnes déplacées temporairement.

[Note d'orientation dans la perspective de l'échange de vues consacré à la situation de l'UE sur le plan social et en matière d'emploi, 2 mars 2023](#)

Semestre européen

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le Semestre européen 2023. L'accent sera mis sur la compétitivité et les compétences. Les discussions porteront en particulier sur la manière de renforcer la compétitivité de l'UE à la lumière des transitions écologique et numérique et les mesures visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans l'économie verte.

Le Conseil prévoit également d'adopter le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et d'approuver des conclusions concernant l'examen annuel de la croissance durable et le RCE pour 2023. L'examen de la croissance et le rapport sur l'emploi font partie du paquet d'automne du Semestre européen.

Le Semestre européen est un instrument de coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et du travail, tant au niveau de l'UE qu'au niveau des États membres.

[Semestre européen](#) (informations générales)

Convention n° 190 de l'OIT

Le 21 juin 2019, l'Organisation internationale du travail a adopté une convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (convention n° 190 de l'OIT). Cette convention constitue le premier instrument international qui définit des normes spécifiques et applicables à l'échelle mondiale en ce qui concerne la lutte contre le harcèlement et la violence liés au travail.

Le 22 janvier 2020, la Commission européenne a présenté une proposition de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier cette convention dans l'intérêt de l'Union européenne. Au cours de la réunion, les ministres procéderont à un échange de vues sur cette proposition de décision du Conseil et les éventuelles prochaines étapes.

[Convention sur la violence et le harcèlement](#) (Organisation internationale du travail)

Divers

Parmi les points divers figure la communication d'informations, par la Commission, sur les activités proposées et prévues ainsi que sur la coopération avec les parties prenantes dans le cadre de l'Année européenne des compétences 2023 et sur la proposition de directive en ce qui concerne les valeurs limites pour le plomb, ses composés inorganiques et les diisocyanates (qui sont des composés organiques).

[Communiqué de presse trilogue](#) (communiqué de presse)

[Année européenne des compétences](#) (Commission européenne)

[Proposition de directive modificatrice en ce qui concerne les valeurs limites pour le plomb, ses composés inorganiques et les diisocyanates](#) (Commission européenne)

La Commission présentera également un rapport sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale, ainsi qu'un

rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence dans l'UE.

À l'ordre du jour figure également la communication d'informations, par la présidence et la Commission, sur le prochain sommet social tripartite (22 mars 2023).

Lodewijk Asscher, conseiller spécial de la Commission auprès du commissaire Schmit sur l'Ukraine, présentera les recommandations découlant de sa mission.

Les présidents du Comité de l'emploi (COEM) et du Comité de la protection sociale (CPS) présenteront leurs programmes de travail pour 2023.

Enfin, la délégation portugaise communiquera des informations sur le Forum social de Porto, qui fait suite au sommet social de Porto, tenu en mai 2021.

[Communication d'informations par la délégation portugaise sur le Forum social de Porto 2023](#)

SANTÉ

Redevances et droits dus à l'EMA

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur un projet de loi, présenté par la Commission le 13 décembre 2022, sur les redevances et les droits dus à l'Agence européenne des médicaments. L'objectif de la proposition est de faire en sorte que les redevances reflètent mieux les coûts sous-jacents du travail effectué par l'EMA et d'asseoir le budget de l'EMA sur une base plus soutenable.

L'EMA impose des redevances aux entreprises qui souhaitent mettre un médicament sur le marché pour le traitement de leur demande. En 2022, près de 86 % du budget de l'Agence provient de redevances et de droits, et 13 % de la contribution de l'Union européenne (UE) aux questions de santé publique. Une partie des fonds est également allouée aux régulateurs nationaux qui soutiennent l'EMA dans ses travaux.

Les ministres se concentreront en particulier sur la manière dont la mise à jour proposée peut aboutir à une approche ciblée pour ajuster les redevances pour les procédures qui suscitent le plus de préoccupation et sur le rôle du conseil d'administration de l'EMA et des États membres dans la pérennisation des redevances et de la rémunération.

[Note d'orientation de la présidence en vue du débat d'orientation sur le règlement relatif aux redevances et aux droits dus à l'EMA, 23 février 2023](#)

Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le thème de la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale, qui a été présentée par la Commission le 30 novembre 2022. Cette stratégie présente la santé mondiale comme un pilier essentiel de la politique extérieure de l'UE et précise que, en tant que tel, il constitue un secteur critique sur le plan géopolitique.

La stratégie représente également un élément important de la riposte de l'UE face aux défis en matière de santé mondiale actuels et futurs tels que la COVID-19, la résistance aux antimicrobiens, l'évolution de la situation géopolitique et la crise sanitaire et humanitaire causée par la guerre en Ukraine.

Les ministres examineront, entre autres, les aspects, outils et actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'UE en matière de santé. En outre, des conclusions du Conseil sur le sujet sont en cours d'élaboration.

[Note d'orientation de la présidence sur la stratégie mondiale de l'UE en matière de santé, 23 février 2023](#)

[Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale](#) (Commission européenne)

Divers

La Commission fera le point sur la mise en œuvre des règlements relatifs aux dispositifs médicaux et la présidence, en liaison avec la Commission, informera les délégations des négociations en vue d'un accord international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, ainsi que des modifications complémentaires apportées au règlement sanitaire international.

La délégation tchèque, soutenue par la Grèce et l'Italie, a demandé un point d'information concernant les pénuries de médicaments sur le marché de l'UE, et la délégation néerlandaise sur la coordination et la collaboration en ce qui concerne la situation post-COVID-19.